

La lettre de l'APCM

Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente



Le mot du Président

L'Europe a rendez-vous avec l'artisanat

Pendant la présidence européenne de la France, des événements importants pour le monde de l'artisanat vont se succéder. Le premier a eu lieu le 3 octobre et a concerné l'apprentissage. Les apprentis des métiers de l'artisanat sont venus de France et d'Europe pour se rencontrer à Bercy. Auparavant, le Président de la République avait fait part de son intention d'obtenir un Erasmus des apprentis à l'exemple de celui des étudiants. Cette annonce a suscité l'enthousiasme de plus 3 000 jeunes apprentis artisans français qui étaient présents à Bercy. Par son ampleur, l'événement a permis de montrer les valeurs communes et l'exemplarité de tous ces jeunes Européens qui ont choisi cette voie professionnelle.

Les négociations, que nous menons de concert avec l'UPA auprès de la Commission européenne pour faire progresser le projet de *Small Business Act*, représentent la chance unique de confirmer le changement de comportement de l'Europe en direction des petites entreprises, celles qui forment le tissu économique de chaque pays. Basée sur le « Pensez petit d'abord », cette évolution politique ouvre la porte de la réconciliation des peuples avec l'Europe.

Fin octobre à Tours, une conférence européenne organisée par l'APCM, consacrée à l'artisanat et aux petites entreprises, devrait enfin permettre, en rassemblant tous les acteurs du monde de l'artisanat, d'informer et de mobiliser les chefs d'entreprises artisanales sur les questions européennes.

Alain Griset



© CMA 40

Sommaire

Les chambres de métiers et de l'artisanat

2

→ Elles représentent les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics, assurent dans une relation de proximité des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.



Tribune

3

Alain Audouard, président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, président de la commission des affaires économiques de l'APCM.

Brèves européennes

4

→ La conférence européenne de Tours

Partenariat

4

→ L'université des métiers : c'est parti !

Reprise d'entreprises artisanales : les offres en ligne



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

bnoa.net

Mise en place par l'APCM, la bourse nationale d'opportunités artisanales (BNOA) propose désormais un service gratuit

en ligne pour déposer les annonces de transmission d'entreprises artisanales. Ce site, qui compte plus de 3000 annonces, a été visité par 17 600 visiteurs depuis le début de l'année.

Son but ? Mettre en réseau les différents acteurs de la transmission : cédants, repreneurs et conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat.

En savoir plus : www.bnoa.net

Et si les artisans étaient des stars ?



Le 8 octobre, les lauréats de l'édition 2008 du concours Stars et Métiers ont reçu leur trophée lors d'une soirée

de prestige organisée au Pavillon Gabriel et parrainée par Hervé Novelli. Ce concours, co-organisé par l'APCM et le groupe Banque Populaire, récompense des chefs d'entreprise exemplaires pour leur dynamisme et leur capacité à innover. Les neuf lauréats ont été sélectionnés par un jury au niveau départemental, puis régional et enfin par un jury national.

10 000 apprentis à Bercy



Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, le ministère chargé de l'économie

a organisé le 3 octobre 2008 un grand rassemblement d'apprentis européens. Plusieurs milliers d'apprentis venus de toute l'Europe, leurs formateurs, leurs maîtres d'apprentissage et les représentants des institutions investies dans le développement de l'apprentissage étaient réunis au Palais Omnisports de Paris Bercy. L'APCM, qui a participé directement à l'organisation de cet événement, avait rassemblé pour sa part 3 000 apprentis, dont 500 venus des pays européens.

Les chambres de méti

Au service de « l'Artisanat, la première entreprise de France », les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) représentent les intérêts généraux des entreprises artisanales auprès des pouvoirs publics. Elles assurent, dans une relation de proximité, un ensemble de prestations essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises. Mais que font-elles réellement ?

Les entreprises artisanales évoluent dans un environnement de plus en plus complexe et en perpétuelle évolution : marchés fluctuants, nouvelles attentes des consommateurs, évolutions des réglementations françaises ou européennes... Nombreuses sont les structures d'accompagnement publiques ou privées qui ont vu le jour, tant dans les domaines technique que financier ou administratif. Cette multiplication de structures intervenant sur les mêmes champs a pu entacher la visibilité du rôle des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'appui aux entreprises artisanales et aux collectivités. Les actions des CMA sont bien connues pour les formalités d'entreprises, l'apprentissage, la création et la transmission d'entreprises. Mais qu'en est-il de la connaissance du rôle essentiel de proximité tenu par les chambres pour le développement des entreprises, pour la formation des chefs d'entreprises et de leurs salariés ? Qu'en est-il de la connaissance de leur contribution à l'élaboration des politiques territoriales, au développement local et durable ?

À l'heure où le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat s'engage dans une démarche destinée à garantir une offre de services et une qualité de prestations uniforme sur tout le territoire, il est important de rappeler ce que font les chambres au service des 920 000 entreprises artisanales et de la collectivité dans son ensemble.

Le réseau des CMA : premier réseau d'appui aux entreprises artisanales
Situé à l'interface des entreprises et de leur environnement, le réseau des CMA est l'interlocuteur naturel :

- ▶ des entreprises artisanales pour toute question d'ordre réglementaire, économique, commercial ;
- ▶ des collectivités locales et des partenaires pour toute question liée au développement économique des territoires ;
- ▶ des jeunes et de tout public pour toute question liée à la formation, à l'emploi, à la création et à la reprise d'entreprises dans les métiers de l'artisanat.

Une offre de services harmonisés et adaptés aux différents publics et partenaires

S'appuyant sur 3 600 artisans élus par les artisans, les CMA développent, dans une relation de proximité, une offre de services adaptés aux besoins des différents publics qui constituent leur clientèle. Cette offre couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, ainsi que par la formation de ses actifs. Elle s'adresse aux ressortissants des CMA, les artisans, mais aussi à leurs futurs ressortissants, les porteurs de projet. Sont également concernés les apprentis, les collectivités locales et les partenaires avec lesquels travaillent les chambres. Attachées à renforcer la qualité de leurs services, les chambres de métiers se sont engagées à garantir, quel que soit leur lieu d'implantation, un ensemble de prestations harmonisées sur l'ensemble du territoire et répondant aux besoins spécifiques de chaque type de publics, qu'il soit : apprenti, créateur, repreneur, chef d'entreprise, salarié, ou encore cédant d'entreprise artisanale. Les prestations se déclinent en information, actions de sensibilisation, conseil, montage de dossier et formation.

ers et de l'artisanat



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Des domaines variés d'intervention

Avec des domaines aussi variés d'intervention que le diagnostic d'entreprise, l'accompagnement à l'exportation, à l'innovation, à la mise aux normes ou encore l'aide à l'implantation d'activités ou à la gestion des ressources humaines, le réseau des CMA travaille en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat, les collectivités territoriales, les services de l'État et les différents acteurs socio-économiques. Tous, avec les CMA, se réunissent autour d'objectifs communs tels que la pérennité et le développement économique des entreprises artisanales ; l'animation du territoire et le maintien d'activités artisanales en zone rurale et urbaine ; l'insertion sociale, professionnelle des jeunes et leur montée en qualification.

Des moyens rationalisés

Animées de la volonté de rendre le meilleur service au meilleur coût, les CMA développent des compétences, des moyens techniques de qualité ainsi que des démarches partenariales. Parallèlement, elles ont engagé un important travail de modernisation et de rénovation de leur fonctionnement : péréquation et mutualisation de moyens, redéfinition du rôle des échelons départementaux et régionaux, création de pôles de compétences régionalisés sur l'ensemble des questions touchant à l'exportation, l'innovation, la protection de l'environnement, la normalisation.

Quelques données

- Annuellement, les CMA reçoivent :
 - ▶ 1 600 000 personnes
 - ▶ 350 000 chefs d'entreprise
 - ▶ 169 000 créateurs repreneurs
- organisent :
 - ▶ 65 000 réunions d'information
 - ▶ 68 000 entretiens individuels
 - ▶ 119 00 suivis d'entreprises nouvelles
 - ▶ 58 000 visites d'entreprise
 - ▶ 300 000 formalités par an
 - ▶ la Semaine nationale de l'artisanat
 - ▶ la Semaine nationale de la création reprise d'entreprises artisanales
- traitent :
 - ▶ 28 000 dossiers de financement ;
 - ▶ 15 000 dossiers relatifs à l'environnement
- forment :
 - ▶ 100 000 apprentis par an dans 600 spécialités différentes
 - ▶ 200 000 personnes : chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs et salariés
 - ▶ 47 000 bénéficiaires de stages de préparation à l'installation
 - ▶ 5 200 personnes à la création d'entreprise dans le cadre de formations longues
- enregistrent
 - ▶ les contrats d'apprentissage des 170 000 jeunes formés par les entreprises artisanales
- cogèrent
 - ▶ avec l'Union professionnelle artisanale et l'État, le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), en charge des campagnes de communication de « l'Artisanat, première entreprise de France »



© CMA 69

Alain Audouard

Président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, président de la commission des affaires économiques de l'APCM.

Les chambres de métiers et de l'artisanat sont engagées dans le déploiement d'une offre commune de services d'ici à fin 2009. En quoi cette démarche est-elle novatrice ?

Bien évidemment les CMA ont développé depuis longtemps une offre de services qui correspond à leurs missions, à leur positionnement territorial et aux priorités économiques et sociales du secteur qu'elles représentent. Le caractère novateur de la démarche actuelle, c'est que toutes les chambres se sont engagées à proposer un bouquet de services harmonisés, au centre duquel se trouvent leurs clients, les artisans. Concrètement, notre objectif est de faire en sorte que l'artisan, le créateur ou le repreneur d'entreprise artisanale, le jeune en apprentissage, bref toute personne qui franchit la porte d'une CMA, peu importe sa localisation, trouve une réponse adaptée à sa demande. Avec une offre de services renouvelée au plus près des préoccupations de la vie de l'entreprise artisanale, notre objectif est de susciter chez tout artisan le réflexe de s'adresser prioritairement à sa CMA dès qu'il a une interrogation de quelque nature que ce soit.

Vous parlez de « services harmonisés », que faut-il entendre par là ?

Le réseau des CMA, qui couvre l'ensemble du territoire, est le reflet de la diversité de l'artisanat. Harmoniser ne veut pas dire standardiser. L'engagement des chambres porte sur une offre commune de services, la définition et le contenu des prestations qui y sont attachés. Aux CMA, avec les moyens et les partenariats dont elles disposent, de la mettre en œuvre selon une partition qui leur est propre.

Où en est le déploiement de cette offre ?

Chaque CMA a effectué le travail de positionnement de leur offre par rapport à l'offre commune de services. Il leur reste maintenant à traduire les objectifs à atteindre en plan d'actions opérationnel pour 2009.



Conférence européenne de Tours



L'APCM défend l'adoption d'une véritable politique de l'artisanat au

niveau communautaire, avec pour objectif de replacer les entreprises artisanales au cœur des préoccupations européennes. Sur le thème « Promouvoir la contribution de l'artisanat et des petites entreprises au développement économique et social de l'Union », l'APCM organise, en partenariat avec l'UPA, sous la présidence française de l'Union européenne, une conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises, **les 30 et 31 octobre à Tours**. Cette conférence intervient à un moment où la future proposition d'un « Small Business Act » pour l'Europe offre aux artisans et entrepreneurs une tribune pour faire valoir leurs propositions et leurs visions de l'Europe des entreprises. Les travaux porteront sur l'élaboration de propositions concrètes, susceptibles d'être mises en œuvre par les décideurs publics quel que soit leur niveau d'action : local, régional, national ou européen. Cinq cents participants, représentants de l'artisanat et des petites entreprises, membres des institutions communautaires, du Parlement et du gouvernement français, sont attendus.

Le chiffre...

98

En Europe, 98 % des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises de un à vingt salariés.



Partenariat

L'université des métiers : c'est parti !

Au titre d'une convention signée en 2007 avec l'APCM, le Cnam, Conservatoire national des Arts et Métiers, développe, en partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat, une offre de formation universitaire à destination des futurs managers de l'artisanat.

Ont été ainsi créés un certificat « Entrepreneur-métiers de l'artisanat », ouvert aux titulaires d'un baccalauréat, et une licence « Direction des entreprises artisanales », ouverte aux titulaires d'un bac + 2.

Pour promouvoir ces formations, un site internet a été mis en place : toutes les informations sur les cursus, les modalités d'inscription, les lieux de formation et sur les CMA impliquées dans ce dispositif y sont accessibles.



→ En savoir plus :
www.artisanatpourentreprendre.fr

Action de sensibilisation

Normalisation : un outil pour les entreprises artisanales

Avec le concours de la chaîne *Demain*, l'APCM a réalisé un court-métrage de sensibilisation des entreprises artisanales à la normalisation, avec des témoignages de chefs d'entreprises et d'acteurs du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Ce film, à la disposition des CMA, illustre l'importance et le rôle de la normalisation pour l'entreprise :

- ▶ pour être en conformité avec la réglementation ;
- ▶ comme outil de développement ;
- ▶ au service de l'innovation

Les exemples choisis illustrent le rôle clé que jouent les CMA dans la mise en relation de l'entreprise avec les structures compétentes : organisations professionnelles, Afnor, partenaires techniques ou financiers...

